

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 72 -CC/2017/CCDS

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION LES PÉPITES DU 973

Séance du 14 décembre 2017

Date de convocation : 07 décembre 2017 - **2^{ème} convocation**

L'an deux mil dix-sept et le quatorze décembre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur Didier BRIOLIN, Premier Vice-Président

Conseillers communautaires présents :

Didier BRIOLIN, Stéphane ANTOINETTE, Christian PITTA, Emilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC-CHASE, France CLET-COURAT, Edgard CHOCHO, Jean-Claude HORTH, Myriam MARIN, Isabelle NIVEAU, Jacqy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC

Absents excusés ayant donné procuration :

François RINGUET à Christian PITTA
Denis BURLLOT à Edgard CHOCHO
Sylvio BOCAGE à Emilie VENTURA -CLET
Armide MATHIEU à Annie ROBINSON-CHOCHO
Daniel MANGAL à Didier BRIOLIN

Absents non excusés :

Gilles DUFAIL, Pierre HO-WEN-SZE, Enrico WILLIAM, Jean-Etienne ANTOINETTE, Claudine CAILLOT, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Wansy JEAN-FORT, Line LETARD, Annick LEVEILLE-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Justine SAIBOU, Jean-Marie TORVIC, Céline ZULEMARO

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Christian PITTA**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«L'association «Les Pépites d'or du 973», récemment créée, a pour but de permettre aux joueurs licenciés âgés de 12 à 17 ans de partir en immersion dans des clubs professionnels afin de se faire détecter.

Ce projet se déroulera en trois phases sur une période de 5 mois :

- Phase 1 : détection par zone géographique

SECTEUR	CLUBS INVITES	EFFECTIF PREVISIONNEL
	1- CSCC 2- OLYMPIQUE 3- ST GEORGES 4- SPORT GUYANAIS	
A- Centre et Centre Est	5- ASC KARIB 6- RED STAR 7- USL MONTJOLY 8- ASC JOB	150 à 240 joueurs
	9- US MATOURY 10-ETOILE MATOURY 11- ASC REMIRE 12- ROURA 13- FC RENAISSANCE 14- AJ BALATA 15- FC OYAPOCK	
B- Centre Ouest et Ouest	1- US MACOURIA 2- DYNAMO SOULA 3- FC MONTSINERY 4- KFC 5- GELDAR 6- SCK 7- US SINNAMARY 8- US ST ELIE 9- US COROSONNY 10-EF IRACOUBO	180 à 270 joueurs
	11-AOJ MANA 12-COSMA 13-AJ MARONI 14-ASCO 15-EJ BALATE 16-AJ AGUADO 17-AS GRAND SANTI 18-ASC TERRE ROUGE	

- Phase 2 : Détection sous forme de stage d'une semaine avec les cadres techniques du Stade Rennais

A l'issue de la phase 1, les 16 meilleurs joueurs retenus par catégorie d'âge, seront conviés à un stage d'une semaine, en présence des cadres techniques du Stade Rennais.

L'objectif de cette phase étant de détecter 1 voire 2 joueurs par catégorie d'âge et de les inviter à une semaine d'essai.

- Phase 3 : Stage d'une semaine au Stade Rennais.

Les meilleurs joueurs participeront à un stage d'une semaine au stade Rennais. L'objectif sera de voir ces joueurs en situation réelle au sein d'une structure professionnelle.

Le coût global dudit projet estimé à 20 000 euros est réparti comme suit :

Budget prévisionnel Action n°1			
Intitulé : Stage de détection jeunes espoirs (Partenariat Club pro) et Immersion de cadres techniques et jeunes espoirs (Club Pro)			
Saison 2017-2018		Date début : Décembre 2017	Date fin : Juillet 2018
CHARGES	MONTANT ⁽²⁾ EN EUROS	PRODUITS ⁽¹⁾	MONTANT ⁽²⁾ EN EUROS
60 - Achat	6 200,00 €	70 - Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	0,00 €
Achats d'études et de prestations de services	300,00 €	Prestation de services	
Achats non stockés de matières et de fournitures	1 800,00 €	Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	300,00 €	Produits des activités annexes	
Fourniture d'entretien et de petit équipement	1 500,00 €		
Autres fournitures	2 300,00 €		
61 - Services extérieurs	3 200,00 €	74- Subventions d'exploitation	20 000,00 €
Sous traitance générale		Etat: (précisez le(s) ministère(s) sollicité(s))	
Locations	1 800,00 €	-	
Entretien et réparation			
Assurance	600,00 €	CNDS	
Documentation			
Divers	800,00 €	Département(s):	
62 - Autres services extérieurs	10 800,00 €	-	
Rémunérations Intermédiaires et honoraires	2 100,00 €	Commune(s):	5 000,00 €
Publicité, publication	1 000,00 €	-	
Déplacements, missions	7 500,00 €	-	
Frais postaux et de télécommunications		Organismes sociaux (à détailler):	
Services bancaires, autres		-	
63 - Impôts et taxes	0,00 €	-	
Impôts et taxes sur rémunération,		Fonds européens	1 600,00 €
Autres impôts et taxes		CNASEA (emplois aidés)	
64- Charges de personnel	0,00 €	Autres recettes (CNES)	1 500,00 €
Rémunération des personnels,		Partenaires privés	12 000,00 €
Charges sociales,		75 - Autres produits de gestion courante dont cotisations	
Autres charges de personnel		76 - Produits financiers	
65- Autres charges de gestion courante		77 - Produits exceptionnels	
66- Charges financières		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
67- Charges exceptionnelles		79 - transfert de charges	
68- Dotation aux amortissements (provisions pour renouvellement)			
TOTAL DES CHARGES PREVISIONNELLES	20 000,00 €	TOTAL DES PRODUITS PREVISIONNELS	20 000,00 €
66- Emplois des contributions volontaires en nature	0,00 €	87 - Contributions volontaires en nature	0,00 €
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestations en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES	20 000,00 €	TOTAL DES PRODUITS	20 000,00 €

Pour mener à bien ce projet, l'association Les Pépites d'Or du 973 a sollicité la participation de la CCDS à hauteur de 1 000 euros.

Le Bureau communautaire qui s'est tenu le mardi 28 novembre 2017, compte des éléments présents dans le dossier, propose que l'aide financière soit de 1 000 euros.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir délibérer sur l'octroi d'une aide financière d'un montant de 1 000 euros (mille euros) à l'association Les Pépites d'Or du 973 pour la réalisation du projet «Challenge pépito détection de jeunes talents 2018 ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-5 III ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 de Monsieur Le Préfet de Guyane du 23 novembre 2010 portant création de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu la délibération n°43-CC/2016/CCDS du 29 septembre 2016 relative à l'approbation du règlement d'attribution des subventions intercommunales ;

Vu la délibération n°108-CC/2014/CCDS du 06 Décembre 2014 définissant l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu la délibération n°55-CC/2016/CCDS du 20 décembre 2016 relative à la modification de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes Des Savanes ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 28 novembre 2017 ;

Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré,

À la majorité des membres présents,

DECIDE DE (D')

Article 1^{er} : **DONNER ACTE** de son rapport à Monsieur le Président.

Article 2 : **APPROUVER** l'octroi d'une subvention d'un montant de **1 000 euros (mille euros)** à l'association «Les Pépites d'Or du 973» pour la réalisation du projet «Challenge Pépito détection de jeunes talents 2018»

Article 3 : **AUTORISER** le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à ce dossier.

Article 4 : **INSCRIRE** au budget 2018, les crédits nécessaires.



VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de procurations : 05

Nombre de votants : 18

Pour : 17 (dont 5 procurations)

Contre : 00

Abstention(s) : 01

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 14 décembre 2017
Pour extrait et certifié conforme

Le Président,


François RENGUET